

**Esther Waeber-Kalbermatten, Présidente du Conseil d'Etat**  
**Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture**

**Réception de la Juge fédérale**  
**Marie-Chantal May Canellas**

**Vendredi 10 février 2017**

---

**Madame la Juge fédérale, May Canellas,**

**Chers membres de la famille,**

**Chers Amies et Amis de Madame May  
Canellas,**

**Monsieur le Président du Tribunal cantonal,**

**Monsieur le Président du Grand Conseil,**

**Mesdames, Messieurs,**

Chère Madame May Canellas,

J'ai été très heureuse d'apprendre votre nomination comme juge fédérale. Nous sommes en effet naturellement toujours fiers lorsque des Valaisannes et Valaisans font carrière au niveau fédéral.

Je me suis également réjouie de la composition du tribunal des juges fédéraux. Avec vous, il y a 14 juges femmes et 24 juges hommes. Ce qui correspond à une proportion de femmes de 37 pourcent. Et ce résultat – Mesdames, Messieurs, est meilleur que dans d'autres domaines publics.

Vous exercez votre activité de juge au Tribunal fédéral depuis le début janvier de cette année après avoir travaillé plusieurs années à la Cour administrative fédérale à Berne puis St-Gall.

Je me suis demandée ce qui, au bout du compte, faisait une bonne juge fédérale. Je me suis penchée sur le passé et c'est chez Socrate que j'ai finalement trouvé la réponse :

**«Un juge doit posséder quatre qualités :  
écouter avec courtoisie, répondre avec  
sagesse, analyser avec sobriété et  
décider avec impartialité. »**

Cette définition est à mon sens encore valable aujourd'hui. Pourtant, il manque quelque chose, car chaque femme et chaque homme ne rassemble pas forcément toujours toutes les qualités requises pour remplir une telle fonction avec des responsabilités si élevées.

Il faut une **grande motivation**, une certitude intérieure et la volonté d'assumer une grande responsabilité dans la société.

Quand un juge, comme vous, dispose des connaissances requises et de cette motivation profonde, qu'en plus elle possède les 4 caractéristiques d'un bon juge décrites par Socrate, alors nous avons une très bonne justice.

Quels sont alors les critères d'une bonne justice ? Selon moi, elle doit être **indépendante, équilibrée, transparente et accessible.**

En comparaison internationale, je crois que l'on peut dire que notre Justice fédérale jouit d'une belle image. Malgré le fait que les juges fédéraux sont présentés à l'élection de l'Assemblée fédérale par les partis politiques, leur **indépendance** à l'égard de ceux-ci n'a jamais été remise en cause. Le Parlement suisse veille toujours à préserver une **représentation équilibrée** entre les diverses communautés linguistiques et religieuses du pays, mais aussi à une répartition équitable des principales forces politiques.

S'agissant de la **transparence**, les arrêts principaux sont publiés dans le Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral (ATF), alors que les autres arrêts peuvent être consultés sur la banque de données en ligne du Tribunal fédéral. Les ATF constituent l'essentiel de la jurisprudence suisse. Ils donnent la juste interprétation du droit voire dénoncent les lacunes existantes dans les bases légales.

Enfin, le Tribunal fédéral est **accessible** à chaque citoyen et citoyenne. Il peut saisir la haute Cour selon des critères de recevabilité bien précis. S'il n'en a pas les moyens, l'assistance judiciaire peut lui être accordée.

Pour parachever l'édifice d'une Justice idéale, il reste la question du contrôle. A l'interne, c'est la Cour plénière qui règle les conflits entre les juges alors que l'Assemblée fédérale assure la haute surveillance du le Tribunal fédéral sur le plan administratif uniquement.

Sur ce dernier point du contrôle, je me félicite de l'acceptation récente par le peuple valaisan de la création d'un Conseil de la magistrature. Celui-ci n'aura cependant de sens que s'il saura se rendre lui aussi indépendant en s'éloignant de la politique.

Et pourtant – une juge fédérale n'est pas simplement une juge fédérale. Elle fait valoir son caractère, ses expériences, ses talents et capacités dans sa nouvelle fonction. Que Madame May Canellas soit élue juge fédérale un jour n'était pas acquis d'avance.

Elle aurait très bien pu devenir une grande journaliste ou une célèbre designer ou artiste.

Vous êtes étonnés ? Je me suis un peu renseignée sur Madame May Canellas auprès d'une ancienne camarade de classe du Collège des Creusets, qui me l'a décrite comme très intéressée par l'art et la littérature. Elle faisait également souvent des croquis de tenues de mode et appréciait beaucoup la danse.

Ses talents musicaux sont également bien reconnus et appréciés.

En outre, elle a la réputation d'être disciplinée et travailleuse et a de tout temps été révoltée par les injustices.

Je suis convaincue que l'Assemblée fédérale a eu beaucoup d'intuition de la choisir.

Je vous souhaite beaucoup de satisfaction et d'épanouissement dans votre nouvelle fonction.

Tout de bon !